

# TARIFS DES MANIFESTATIONS A L'AUDITORIUM DU MUSEE DU LOUVRE

Saison 2012-2013

Unité	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif réduit 2	Tarif solidarité et jeune
<b>Tarif Abonné</b>		<b>Abo. tarif plein</b>	<b>Abo. tarif réduit</b>	
<b>Tarif A</b>	30 €	24 €	21 €	15 €
<b>Tarif B</b>	20 €	16 €	14 €	10 €
<b>Tarif C</b>	14 €	11 €	10 €	7 € ou 5 €**
<b>Tarif D**</b>	10 €	8 €	7 €	5 € ou 3 €***
<b>Tarif E* **</b>	6 €	5 €	4 €	3 €

Les manifestations en Nocturnes des vendredi sont gratuites pour les Cartes Louvre jeunes (sur présentation de leur carte) dans la limite d'un quota de places garanti par séance

\* Gratuit pour les étudiants des écoles et facultés d'art de moins de 26 ans

\*\* Programmation Jeune Public : gratuite pour les adhérents à la carte Louvre familles (2 adultes et 3 enfants)

\*\*\* 5 € pour les scolaires et les enfants des centres de loisirs

\*\*\*\* 3 € pour les scolaires et les enfants des centres de loisirs

<b>Tarif réduit</b>	Adhérents du musée (Amis du Louvre, Cercle Jeunes Mécènes, Cercle des Mécènes, Cercle International, Cercle Cressent, Carte Louvre professionnels)
	Etudiants de plus de 26 ans
	Enseignants, Pass éducation ou carte professionnelle Education nationale
	Personnel du ministère de la Culture et de la Communication
	Guides et conférenciers relevant des ministères français chargés de la Culture et du Tourisme ou de la Réunion des musées nationaux
	Adhérents FNAC
	Achat de places en abonnement (à partir de 5 séances)
	Achat groupé de 10 places et plus à l'unité à une même séance
<b>Tarif réduit 2</b>	Bénéficiaires du tarif réduit à l'unité achetant des places en abonnement (minimum 5)
<b>Tarif solidarité et jeune</b>	Achats groupés émanant de classes, centres de loisirs, associations culturelles, organismes parascolaires
	Moins de 26 ans
	Cartes Louvre jeunes
	Bénéficiaires des minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation parents isolés, allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale de l'Etat pour les réfugiés, allocation de solidarité spécifique), demandeurs d'emploi.
	Personnes handicapées civiles ou victimes de guerre ainsi qu'un accompagnateur par personne